

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 018-6305/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Fonds Régional d'Art Contemporain pour le projet itinérant inédit de sensibilisation à l'art contemporain à l'échelle métropolitaine - Approbation d'une convention MET 19/11173/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à la Métropole de devenir un acteur public en faveur de la Culture et de la Lecture publique en particulier dans le paysage national.

A ce titre, la Métropole peut porter, valoriser et mettre en avant l'intervention publique de la collectivité en faveur de la Culture notamment au travers du soutien à des initiatives culturelles répondant pleinement à ses exigences en matière artistique et à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

Le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), a proposé à la Métropole, afin de s'inscrire dans l'action culturelle d'AMP en direction de tous les publics de son territoire, à l'organisation d'une tournée artistique, *Parcours métropolitain d'art contemporain*, destinée à faire découvrir l'art contemporain, de manière accessible et pédagogique, à nos concitoyens de la métropole.

Créés au début des années 80 dans les 23 régions françaises, les Fonds régionaux d'art contemporain ont l'ambition, depuis maintenant plus de 35 ans, de prôner des valeurs de soutien à la jeune création en constituant des collections d'art contemporain en région, de les diffuser auprès du plus grand nombre et d'en assurer la médiation auprès de tous les publics, dans une démarche d'aménagement culturel du territoire.

La création des FRAC s'est opérée dans le cadre des premières lois relatives à la décentralisation, avec l'objectif de doter chaque région de ressources culturelles propres et de constituer des collections d'art

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

contemporain qui permettent en proximité de découvrir l'art de notre époque sans devoir absolument se rendre à Paris.

L'objectif des Frac depuis 1982 est de favoriser la rencontre entre des créateurs, majoritairement de notre territoire régional, et les publics, par la mise en place d'expositions et d'actions pédagogiques permettant de découvrir l'univers d'un artiste, de mieux comprendre les fondamentaux de sa recherche artistique et de nouer un dialogue fructueux avec le public.

Le FRAC diffuse entre 800 et 1000 œuvres chaque année sur l'ensemble du territoire régional et plus particulièrement dans ces zones géographiques éloignées de toute offre culturelle que l'on qualifie aujourd'hui de « zones blanches ».

Il conserve plus de 1200 oeuvres dans sa collection (plus de 500 artistes représentés), couvrant tous les mediums et supports des XXème et XXIème siècles (peintures, dessins, photographies, vidéos, sculptures, etc.).

Le projet itinérant inédit de sensibilisation à l'art contemporain à l'échelle métropolitaine s'intitule Parcours métropolitain d'art contemporain et se décline en trois expositions :

- 1- Une exposition monographique de l'artiste Françoise Pétrovitch, figure montante de la scène artistique française, invitée en 2019 à investir le Louvre-Lens, présentant des œuvres sur papier et des huiles sur toiles, avec vernissage et visite guidée par l'artiste
- 2- Une exposition collective axée sur le paysage et la gastronomie, présentant des œuvres d'artistes travaillant sur le territoire de la Métropole (comme Raphaëlle Paupert-Borne, ancienne pensionnaire de la Villa Médicis, ou Ymane Fakhir, dont les vidéos sur le thème de la cuisine traditionnelle ont été très remarquées) ou ailleurs (Yvan Salomone, aquarelliste malouin)
- 3- Une exposition thématique placée sous la figure emblématique de César, *L'art de détourner les objets*, offrant un vaste panorama de démarches d'artistes utilisant, détournant et métamorphosant les objets du quotidien

La tournée sera accompagnée d'une véritable ambition en matière de médiation culturelle, d'éducation artistique, notamment en direction des scolaires, à travers des visites guidées, des ateliers, ou des rencontres avec les artistes par exemple. Il est prévu que chacune des trois expositions tournent dans 7 communes différentes, autant que possible une par « bassin de lecture » lesquels se rapprochent des bassins de mobilité, de manière à irriguer au maximum le territoire métropolitain, avec une volonté délibérée de favoriser des communes de petite taille, souvent moins à même de proposer à leurs habitants une découverte de l'art contemporain.

De plus, afin de donner une résonance métropolitaine supplémentaire à Marseille-Provence Gastronomie 2019 (MPG 2019), en dehors de la présence d'Imane Fakir dans la deuxième exposition, plusieurs performances, avec Patrick van Caeckenbergh (organisation d'un banquet populaire dans une commune rurale), Jean-Daniel Berclaz (projet Pic Nic) et le collectif d'artistes plasticiens Safi (randonnées gastronomiques).

Les 18 communes d'accueil, étroitement associées par le FRAC à l'organisation de cette tournée, choisies sur la base du volontariat, dans un esprit d'équilibre territorial et en tenant compte de leurs possibilités matérielles (lieux d'exposition, sécurité etc.), sont les suivantes :

- Allauch, Lambesc et Cornillon-Confoux du 7 juillet au 4 août
- Lançon-de-Provence, Pertuis et Vauvenargues du 10 août au 8 septembre
- Alleins, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Mitre-les-Remparts et Saint-Zacharie (format réduit), du 14 septembre au 13 octobre
- Eyguières, Meyrargues, Fuveau (format réduit) et Sénas, du 19 octobre au 17 novembre
- Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins (format réduit), Cuges-les-Pins et Ventabren, du 23 novembre au 22 décembre

Le budget prévisionnel 2019 de cette action est de 135 180 euros.

Pour réaliser ce projet sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 94 600 euros en 2019 (n° GU 2019-01197), la Métropole propose un financement à hauteur de 94 600 euros de subvention pour la réalisation de ce projet itinérant inédit d'art contemporain sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n° FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) à hauteur de 94 600 euros pour le projet itinérant inédit de sensibilisation à l'art contemporain à l'échelle métropolitaine.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole, nature budgétaire 65 748, fonction 30, chapitre 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON